



QUALITE DE VIE DE LA BORDE

Association loi de 1901

(27, avenue Alfred de Musset - Montesson la Borde)

Circulation de transit

Le Tribunal Administratif a décidé

Le Tribunal Administratif dans sa séance du 26 mars 1996 a décidé d'annuler les arrêtés qui avaient été pris par Monsieur le Maire entre 1992 et 1994 pour réduire la circulation de transit dans le quartier.

(Nous avons reçu la notification du jugement le 18 octobre)

Cela signifie que :

- les panneaux de signalisation visés par les arrêtés seront enlevés
- les automobilistes en transit pourront emprunter les rues du quartier au lieu de circuler sur la route départementale.

Attendez-vous à :

- ce que vos enfants soient en insécurité,
- être réveillé la nuit (en plus des avions et de l'autoroute A14),
- être empêché de sortir de chez vous par des automobilistes irascibles.

Nous l'avons tous vécu. Souvenez-vous.

Renseignez-vous en Mairie de Montesson ou contactez-nous.

VOS CORRESPONDANTS ET MEMBRES DU BUREAU.

Michel ANGERARD (22, rue Cornelle)
Christian BACHELET (40, avenue Messager)
Michel CARRARA (36, rue Cornelle)
Jacques PERDEREAU (3, avenue Molière)
Didier LECLERCQ (21, avenue Auber)

Jean-Henri BATMALE (27, avenue A. de Musset)
Alain BRUCHET (23, avenue Schoelcher)
Guy MANCEL (2A, avenue Honoré de Balzac)
Aimé LAURENT (5, avenue Molière)